PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 09 septembre à 19h00**, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

François Boyer, district 4
Éric Milot, district 2
Stéphanie Tremblay, district 5
Julie Deslauriers, district 3
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il sera présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 340-09-14
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance;

EN RETIRANT le point suivant :

5.1. Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres afin de procéder au remplacement du véhicule 1002 (INC-SI-2014-136).

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi en réponse aux questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 341-09-14
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AOÛT 2014

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance suivante :

- Séance ordinaire du 12 août 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 AOÛT 2014

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 août 2014. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et suite à l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de quatre cent quarante-deux mille cent cinquante-huit dollars et trois cents (442 158.03 $) en référence aux chèques numéros 10754 à 10858 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 342-09-14
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de deux cent vingt-trois mille dix-huit dollars et douze cents (223 018.12 $), en référence aux chèques numéros 10859 à 10993 ;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 25 AOÛT 2014 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 644 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI D'ENTREPOSAGE D'ABRASIFS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (750 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban certifie:

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 644 décrétant des travaux pour la construction d'un abri d'entreposage d'abrasifs et autorisant un emprunt de sept cent cinquante mille dollars (750 000 $) nécessaire à cette fin est de 10 478;

QUE le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500;

QUE le nombre de signatures obtenues est de 0;

QUE le règlement numéro 644 décrétant des travaux pour la construction d'un abri d'entreposage d'abrasifs et autorisant un emprunt de sept cent cinquante mille dollars (750 000 $) nécessaire à cette fin est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION 343-09-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 645 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE DES RUES DOMAINE-BÉRIAU, BOYER ET BERNARD ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 418 000 $ NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 août 2014 par monsieur le conseiller Éric Milot ;

CONSIDÉRANT que le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement ;

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé à la lecture du règlement séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 645 décrétant des travaux pour la réhabilitation des infrastructures routières des rues Domaine-Bériau, Boyer et Bernard et autorisant un emprunt de 418 000 $ nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 344-09-14
OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE VENTILATION DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à des travaux de ventilation dans le cadre du réaménagement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que le système de climatisation et de ventilation déjà existant a été installé et entretenu par l'entreprise *Réfrigération Locas Inc*;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de ventilation dans le cadre du réaménagement de l'hôtel de ville à l'entreprise *Réfrigération Locas Inc.*, au coût de douze mille deux cent soixante-cinq dollars (12 265 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 26 août 2014;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-100-00-710, projet 2009-03.

D'AFFECTER la somme de treize mille cent dollars (13 100 $) du surplus accumulé non-affecté aux activités d'investissement.

Certificat de disponibilité budgétaire

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 345-09-14
ACQUISITION DU LOT UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT DOUZE (1 990 712) (RUE COUSINEAU)

CONSIDÉRANT que la Ville désire se porter acquéreur du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT DOUZE (1 990 712) du cadastre du Québec, faisant partie intégrante de la rue Cousineau ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition du lot ci-avant mentionné ;

CONSIDÉRANT que des arrérages de taxes sont dus sur le lot;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie, la Ville consent à procéder à la radiation de toutes taxes dues relativement à cet immeuble, lequel représente, en date du 04 septembre 2014, une somme de seize dollars et quatre-vingts cents (16.80 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents à cet acte d'acquisition ;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint de procéder à la radiation de toute somme due relativement au lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT DOUZE (1 990 712) du cadastre du Québec

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à l'acquisition du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT DOUZE (1 990 712) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de cession sont aux frais de la Ville.

RÉSOLUTION 346-09-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2014-2015 (TP-SI-2014-135)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la surveillance des travaux de déneigement pour la saison 2014-2015.

RÉSOLUTION 347-09-14
CRÉATION D'UN COMITÉ POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE RÉVISÉE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une mise à jour de la politique familiale de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

DE CRÉER un comité afin de réviser la politique familiale de Saint-Colomban;

DE NOMMER à titre de membre du comité : monsieur le maire Jean Dumais, monsieur le conseiller Steve Gagnon ainsi que madame Marie-Andrée Gagnon, conseillère stratégique aux communications et relations avec les citoyens.

RÉSOLUTION 348-09-14
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF - TRANSPORT D'ÉLÈVES

CONSIDÉRANT que l'an passé, les élèves du primaire et du secondaire pouvaient bénéficier des services du Transport adapté et collectif (TAC) afin de se rendre, notamment, à leur établissement d'enseignement, dans le cadre de programmes d'études nécessitant soit, le transports de matériel interdit dans les autobus scolaires, soit une présence hâtive ou un départ tardif en excluant les activités parascolaires;

CONSIDÉRANT le besoin des élèves;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et unanimement résolu:

D'AUTORISER le transport des élèves du primaire et du secondaire, par le biais du Transport adapté et collectif (TAC), sur présentation de leur attestation d'inscription, à un programme d'enseignement particulier nécessitant soit, le transports de matériel interdit dans les autobus scolaires, soit une présence hâtive ou un départ tardif en excluant les activités parascolaires;

D'ÉTABLIR la tarification étudiante comme suit :

- ✓ Deux (2) dollars pour l'année 2014;
- ✓ Trois (3) dollars à compter du premier janvier 2015;
- ✓ Quatre (4) dollars à compter du premier janvier 2016.

RÉSOLUTION 349-09-14
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 137-1 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité du Canton de Gore relativement à l'adoption du règlement 137-1 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

CONSIDÉRANT que cette règlementation affecte le chemin Laroche situé sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban étant la continuité du chemin du Chevreuil de la municipalité du Canton de Gore;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'APPUYER la Municipalité du Canton de Gore dans le cadre de l'adoption du règlement 137-1 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

RÉSOLUTION 350-09-14
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À TRICENTRIS CENTRE DE TRI

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par *Tricentris centre de tri* pour les opérations du centre de tri pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT la clause 1.4.2. de l'entente entre la Ville et *Tricentris*;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de dix-huit mille cinq dollars et cinquante-cinq cents (18 005.55 $) à *Tricentris centre de tri* pour les opérations du centre de tri pour l'année 2014 ;

ET D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-00-494.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 351-09-14
MODIFICATION AU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que, par la résolution 048-02-14, adoptée le 11 février 2014, le Conseil a octroyé à *Arca Design* un contrat pour la conception des plans de réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville et que le dernier agit à titre de responsable de chantier;

CONSIDÉRANT que, par la résolution 214-06-14, le contrat de réaménagement de l'hôtel de ville a été octroyé à l'entreprise *Les Constructions Valcaro Inc*.;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au contrat de réaménagement des bureaux administratifs de l'hôtel de ville, selon les avenants 1, 2, et 4, totalisant la somme de onze mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et cinquante cents (11 791.83 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER les avenants suivants au contrat :

Avenant # 1 : 966.28 $
Avenant # 2 : 887.05 $
Avenant # 4 : 9 938.50 $

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-100-00-710, projet 2009-03.

D'AFFECTER la somme de douze mille deux cent trente (12 230 $) du surplus accumulé non-affecté, aux activités d'investissement.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 352-09-14
OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT que la Ville procède actuellement au réaménagement des bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'avancement des travaux, des modifications et acquisitions supplémentaires sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour diverses modifications et ajouts dans le cadre du réaménagement des bureaux administratifs de l'hôtel de ville aux entreprises suivantes;

- ✓ FD Jul :(ajout d'un faux plancher dans la salle des archives) 2 905.55$
- ✓ Papeterie Alain Contant Inc : (Bureaux) 2 600.23 $
- ✓ CBM Informatique : (câblage réseau) 6 682.25 $

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-100-710, projet 2009-03;

D'AFFECTER la somme de vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix (22 190$) du surplus accumulé non-affecté, aux activités d'investissement.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 353-09-14
DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT AFIN DE RÉVISER LE MODÈLE DE TAXATION SCOLAIRE

CONSIDÉRANT l'augmentation faramineuse des charges foncières imposées par les commissions scolaires aux résidents de la Ville de Saint-Colomban au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que les services offerts n'augmentent pas selon la même proportion que les hausses successives des comptes de taxe scolaire;

CONSIDÉRANT l'abolition de la péréquation pour les commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des contribuables de la Ville de Saint-Colomban;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal demande au ministre de l'Éducation du Québec que le modèle de taxation scolaire soit révisé afin de refléter la réalité sociale et économique des contribuables;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la Municipalité régionale de Comté de La Rivière-du-Nord (MRC), aux villes et municipalités de ladite MRC, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 354-09-14
DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS POUR LA PRÉVENTION DES IMPACTS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT que les changements climatiques que nous connaissons depuis les dernières années ont occasionné une augmentation d'événements de pluies abondantes et de vents violents;

CONSIDÉRANT que ces événements occasionnent régulièrement, depuis cinq (5) ans, des glissements de terrain et des bris des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que les villes doivent, afin de prévenir les effets des changements climatiques, revoir leur plan de drainage et leurs infrastructures sur l'ensemble de leur territoire;

CONSIDÉRANT que les villes doivent également investir des sommes d'argent considérables afin de réparer les infrastructures municipales détruites ou endommagées par ces éléments en raison des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces événements ont un impact sur le budget municipal et la capacité de payer des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de mettre en place un programme d'aide financière destiné aux municipalités afin de leur permettre de financer la réalisation de travaux préventifs de drainage ou la réparation d'infrastructure municipale rendus nécessaires en raison des effets du changement climatique;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère du Développement durable, Environnement, et Lutte contre les changements climatiques et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernés, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FMQ), à la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord et aux villes de ladite MRC.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE AOÛT 2014 DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois d'août 2014 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme.

RÉSOLUTION 355-09-14
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2014-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOCATION DE CHAMBRE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 12 août 2014 par monsieur le conseiller François Boyer;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 12 août 2014;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 02 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement 601-2014-33 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la location de chambre.

RÉSOLUTION 356-09-14
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2013-GAS-06 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE «LA VALLÉE DU GOLF, PHASE 3E»

CONSIDÉRANT que par la résolution 473-11-12, le Conseil a autorisé la signature d'un protocole d'entente relativement au développement domiciliaire «La Vallée du Golf, phase 3E» et que celui-ci rencontre toutes les exigences en la matière ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un addenda, et ce, afin d'ajouter deux (2) sections de cinquante (50) mètres linéaire de part et d'autre de la rue Marc-André;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer l'addenda au protocole d'entente PE-2013-GAS-06 relatif au développement domiciliaire «La Vallée du Golf, phase 3E»;

La présente résolution est valide pour une durée d'un (1) an, suite à ce, si l'addenda au protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution deviendra nulle et non avenue.

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature.

RÉSOLUTION 357-09-14
PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX DU PROJET DOMICILIAIRE "EXCALIBUR", PHASE 2 – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2010-EXC-01

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Bertrand Samson, ingénieur, de la firme BSA Groupe conseil, daté du 26 juin 2014, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire « Excalibur », phase 2, répondent aux exigences du règlement 245-2012 de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 8 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville;

D'AUTORISER le Service de l'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis de construction ou de lotissement pour la phase 2.

RÉSOLUTION 358-09-14
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE CONTENANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LA TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER »

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de subvention dans le cadre du programme «la table pour la récupération hors foyer»;

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été octroyée par Éco Entreprise Québec pour un montant maximal de six mille neuf cent cinquante-huit dollars (6 958 $) représentant quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) du prix coutant des équipements, et ce, afin de faire l'acquisition des produits suivants :

- ✓ 7 Multiplus 2 voies;
- ✓ 7 Tulias.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de contenant de récupération à la compagnie *NI Corporation*, au coût de sept mille huit cent soixante-quinze dollars (7 875 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 17 mai 2014;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-00-689.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 359-09-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES AFIN DE RENDRE OPÉRATIONNEL LE RÉSEAU D'AQUEDUC (TP-SI-2014-134)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres afin de rendre opérationnel le réseau d'aqueduc.

RÉSOLUTION 360-09-14
OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE DE DIVERSES RUES PROGRAMMATION 2014

CONSIDÉRANT que la Ville procède à des travaux de pavage de diverses rues tel qu'établi par la programmation 2014;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de retenir les services d'un laboratoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de laboratoire dans les cadre des travaux de pavage de diverses rues, programmation 2014, au *Groupe ABS* pour une somme n'excédant pas vingt mille dollars (20 000$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 12 août 2014.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-43-711, projet 2014-08.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 361-09-14
ACHAT DE CENT (100) BACS ROULANTS DE 360 LITRES DESTINÉS AU RECYCLAGE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de cent (100) bacs roulants de 360 litres destinés au recyclage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban a conclu, en vertu de la résolution 066-02-12, un contrat de fourniture et d'assemblage de bacs roulants, d'une durée de trois (3) ans, avec l'entreprise *Loubac Inc*. et que celle-ci a été radiée à la suite d'une fusion avec l'entreprise *Gestion USD Inc.;*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de cent (100) bacs roulants de 360 litres destinés au recyclage auprès de la compagnie *Gestion USD Inc*. au coût de six mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (6 990 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-00-689.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 362-09-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2014-2015

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2014-2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2014-2015, auprès de monsieur Yves St-Denis, député de la circonscription d'Argenteuil ;

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents relatifs à cet effet.

RÉSOLUTION 363-09-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UNE RECHERCHE DE PRIX POUR DIFFÉRENTS SERVICES REQUIS À LA SUITE DES INONDATIONS SURVENUES AU MOIS DE JUIN 2014

CONSIDÉRANT que les inondations du mois de juin dernier ont fait en sorte que des travaux essentiels, mais non budgétés doivent être effectués;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre une recherche de prix pour les travaux et services suivants :

- ✓ Travaux de drainage de la chaussé à proximité du 673, côte Saint-Nicholas;
- ✓ Mandat à un ingénieur en géomatique afin de fournir un plan d'aménagement du terrain à la suite du glissement de terrain à proximité du 63, rue Lamontagne.

RÉSOLUTION 364-09-14
AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE MAX SERVICES À LA SUITE DES INONDATIONS DU 24 JUIN 2014

CONSIDÉRANT que le fossé situé à proximité du 145, rue Lajeunesse s'est effondré à la suite des inondations survenues le 24 juin 2014 et qu'il y a eu lieu de procéder à des travaux d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise *Max Services,* au montant de quatre mille neuf cent cinquante-quatre dollars et vingt cents (4 954.20$), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-516.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 365-09-14
AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉPARATION DU CAMION 10 ROUES, UNITÉ 308

CONSIDÉRANT que le camion 10 roues nécessitait des réparations majeures et urgentes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER le paiement à l'entreprise *Mécano Cam Inc.,* au montant de cinq mille cent soixante-dix-sept dollars et vingt cents (5 177.20 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-525.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 366-09-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE PAVAGE ET RAPIÉÇAGE DE RUES (TP-SI-2014-129)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de pavage et rapiéçage de rues (TP-SI-2014-129).

RÉSOLUTION 367-09-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS ET DU STATIONNEMENT AU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE (TP-SP-2014-131)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux travaux de réaménagement de l'accès et du stationnement au Centre récréatif et communautaire.

RÉSOLUTION 368-09-14
ACHAT DES MATÉRIAUX REQUIS À LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DES PATINEURS AU PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la construction d'un « chalet des patineurs » au parc Phelan;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût de construction par le directeur général adjoint à cinq mille dollars (5 000 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de divers matériaux de construction pour une somme n'excédant pas six mille dollars (6 000 $);

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parc et terrain de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2014-12.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 369-09-14
APPUI DE LA CANDIDATURE DES VILLES DE SAINT-JÉRÔME ET DE MIRABEL DANS LEURS DÉMARCHES D'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Saint-Jérôme et de Mirabel d'obtenir l'organisation de la finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT que la finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et d'accroître la fierté des citoyens de ces deux (2) villes;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement sur les jeunes de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT la capacité des villes de Saint-Jérôme et de Mirabel et de ses partenaires de présenter cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'APPUYER la candidature des villes de Saint-Jérôme et de Mirabel et de supporter le comité de mise en candidature pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec Hiver 2017 et d'encourager ses membres à s'impliquer bénévolement dans l'évènement.

RÉSOLUTION 370-09-14
ABOLITION DU POSTE DE RESPONSABLE DES LOISIRS ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la restructuration du Service des sports et des loisirs;

CONSIDERANT que ce changement implique une réorganisation administrative ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'ABOLIR le poste de responsable des loisirs et du développement communautaire du Service des sports et loisirs.

RÉSOLUTION 371-09-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR AUX SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT la restructuration du Service des sports et loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à créer un poste de coordonnateur au Service des sports et loisirs.

RÉSOLUTION 372-09-14
NOMINATION DE MONSIEUR DAVID GAUVIN AU POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la création du poste de coordonnateur au Service des sports et des loisirs ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

DE NOMINER, séance tenante, monsieur David Gauvin au poste de coordonnateur au Service des sports et loisirs

DE LUI VERSER un salaire annuel de cinquante-quatre mille dollars (54 000 $) rétroactivement au 22 avril 2014 et de l'intégrer aux avantages prescrits dans la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 373-09-14
ABOLITION DU POSTE D'ASSISTANTE EN LOISIR AU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la restructuration du Service des sports et des loisirs;

CONSIDERANT que dans le cadre de la restructuration il y a lieu de procéder à l'abolition du poste d'assistante en loisir ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ABOLIR le poste d'assistante en loisir au Service des sports et des loisirs.

RÉSOLUTION 374-09-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT le besoin grandissant au niveau du secrétariat et le besoin du Service des sports et des loisirs d'avoir une ressource pour diverses tâches cléricales;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à créer un poste de secrétaire, à temps plein, de 37.5 heures par semaine, à horaire variable selon les besoins du Service des sports et des loisirs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h41 à 20h53.

RÉSOLUTION 375-09-14
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h53 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Jean Dumais	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière